

OMPI



WO/GA/28/1
ORIGINAL: anglais
DATE: 24 juin 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

Vingt-huitième session (13^e session extraordinaire)
Genève, 23 septembre – 1^{er} octobre 2002

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DU BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. Lors de sa session de septembre 1998, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de fusionner le Comité du budget et le Comité des locaux en un Comité du programme et du budget et del'OMPI et de "revoir la composition du Comité du programme et du budget de l'OMPI, qui allait regrouper les membres des deux comités, à l'expiration du mandat en cours de ceux-ci en septembre 2001, en vue d'assurer une représentation géographique adéquate des États membres de l'OMPI" (voir le document WO/GA/23/4 et le paragraphe 26 du document WO/GA/23/7).

2. Pour la session de septembre 2001 de l'Assemblée générale de l'OMPI, la question de la composition du Comité du programme et du budget n'a pas été inscrite au projet d'ordre du jour unifié et annoté. À la suite de consultations informelles entre les coordonnateurs de groupes régionaux, il a été convenu que le projet d'ordre du jour qui serait établi pour la réunion de 2002 de l'Assemblée générale devrait comprendre un point relatif à l'élection et à la composition du Comité du programme et du budget (voir le paragraphe 19 du document A/36/15). Dans l'intervalle, il a été convenu, à titre exceptionnel, que le Comité du programme et du budget continuerait d'être composé de 33 États jusqu'en septembre 2002, époque à laquelle la composition du comité serait réexaminée, conformément à la décision prise en 1998 qui figure dans le paragraphe 12 du document WO/GA/23/4 (voir les paragraphes 19 à 21 du document A/36/15).

3. À la suite des consultations informelles susmentionnées, l'Assemblée générale a élu à l'unanimité les États ci-après membres du Comité du programme et budget pour la période allant de septembre 2001 à septembre 2002 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse (*ex officio*) et Venezuela (33).

4. Lors de l'élection des membres du Comité du programme et budget en septembre 2001, il était entendu que cette élection concernait la période allant de septembre 2001 à septembre 2002 et que la composition du Comité du programme et budget serait réexaminée par l'Assemblée générale lors de sa session de septembre 2002 (voir le paragraphe 21 du document A/36/15).

5. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner la composition du Comité du programme et budget pour la période allant de septembre 2002 à septembre 2005 et à se prononcer sur la question.

[Fin du document]